



Lézardrieux

La pêche au thon rouge plaît aux pêcheurs



Bonne participation des adhérents à l'assemblée générale des pêcheurs plaisanciers, jeudi, dans la salle polyvalente. Réunion à l'issue de laquelle l'association a remis un don de 300 € à la Société nationale de sauvetage en mer SNSM.

PHOTO : OUEST-FRANCE

Présidée par Jean-Jacques Prigent, l'Association des pêcheurs plaisanciers de Lézardrieux (APPL) s'est tenue jeudi, dans la salle polyvalente. Plus de quarante adhérents y ont participé.

D'emblée, le président a souligné la vitalité de l'association qui est passée de 51 adhérents en 2017 à 62 adhérents en 2019.

Deux bars par personne

« Nous rappelons aux nouveaux adhérents notre rôle de sensibilisation au respect du milieu marin, respect des tailles et du nombre de captures. Nous avons, en 2020, de mars à novembre, le droit à deux bars par personne et par jour. Le rôle de l'APPL est aussi de défendre les droits de ses adhérents à profiter de notre magnifique espace marin, que certaines institutions s'évertuent à nous en limiter l'accès. C'est pourquoi nous sommes adhérents à la Fédération nationale de la plai-

sance et des pêches qui nous défend au niveau national et surtout Européen », a déclaré le président.

En 2019, l'association a développé un atelier pêche au thon rouge. « Vu l'engouement, poursuit-il, nous allons créer une activité spécifique pêche au thon. Que les personnes intéressées par cette activité nous rejoignent. ». L'obtention des bagues passe par la Fédération.

L'atelier « cartes marines » est également bien suivi. « Nous n'avons pas vocation à faire passer les permis mer, mais nous proposons un atelier « cartes marines ». La carte locale étant obligatoire à bord, il est bien de pouvoir l'interpréter », insiste le président.

Le calendrier 2020 : atelier cartes, le deuxième et quatrième samedi du mois ; révisions des extincteurs, le 4 avril par un technicien ; atelier brassières à percussion, le 18 avril ; repas annuel, à Kermouster, le 1^{er} août.